Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 101

Artikel: Vaud
Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272395

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DANS LES CANTONS ROMANDS

NEUCHATEL

Les 10 ans de suffrage féminin dignement fêtés

dignement fétés

Le samedi 27 septembre, l'Association neuchâteloises pour le suffrage féminin a fêté les dix ans de la modification de la Constitution cantonale qui permit d'accorder le droit de vote aux femmes.

Au début de l'assemblée générale de l'aprêsmidi, la présidente, Mme Ruth Schaer-Robert, rappela la mémoire de Mme Wolft, membre très dévoué de l'association, victime, l'année dernière, d'un accident mortel alors qu'on l'attendait à l'assemblée. Fut ensuite évoquée l'activité de l'année écoufee: bulletin objectif 72, circulaire au sujet de la marche sur Berne, propagande pour le voyage à Strasbourg, auprès du Conseil de l'Europe auque six Neuchâteloises ont participé, etc.

Lors de la présentation des rapports des sections, on s'aperçut de l'habileté déployée par chacune pour la propagande: La Chauv.de-Fonds a gagné 1200 francs avec son marché aux livres, à la Braderie, en profitant d'attirer l'attention des gens sur les dix ans du suffrage en pays neuchâtelois. et l'absence de suffrage sur le plan fédéral. Colombier a organisé une conférence de Mme Schaer-Robert auquels beaucoup de messieurs ont regretté, après coup, de n'avoir pas assisté. La section s'est arrangée astucieusement pour que, lors des dernières élections, tous les partis du district présentent au moins une candidate! A la Béroche, on ouvre avec naturel toutes les portes officielles aux femmes, ce qui n'empêche pas cette section (26 membres ayant la plupart plus de 60 ans) d'avoir des idées jeunes: le shoot vigoureux de la sœur visitante lors du match féminin de football en a témoigné!

A la fin de l'assemblée, Mille Clara Waldvoget appela que c'est en 1905 que furent fondées les deux premières sections dans le canton et que les messieurs qui en faisaient alors partie y étaient plus nombreux qu'aujourd'hui.

Le banquet de plus de 90 couverts réunissait un bon nombre de personnalités que nous ne pou-

messieurs qui en faisaient alors partie y étaient plus nombreux qu'aujourd'hui.

Le banquet de plus de 90 couverts réunissait un bon nombre de personnalités que nous ne pouvons pas toutes mentionner. Le Conseil d'Etat, qui offrait le vin d'honneur de l'apéritif, était représenté par son vice-président, M. Fritz Bourquin, il y avait M. Pierre Aubert, président du Grand Conseil, M. André Sandoz, président de la ville de La Chaux-de-Fonds, Mme Girard-Montet, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin. Mme Schaer-Robert, présidente sortante de l'association neuchâteloise, exprima sa joie et sa fierté que les citoyennes de ce canton alent été parmi les premières à se voir octroyer le droit de vote. Pour M. Fritz Bourquin, qui prit ensuite la parole, cet honneur, elles l'ont mérité et il rélicite celles quis es sont battues pour le suffrage féminin. La bataille va se livrer prochainement sur le plain fédéral et il convient de l'adorder avec résolution et confiance. M. Bourquin eut ensuite le plaisif d'annoncer que le Conseil d'Etat a modifié le règlement sur l'état civil. Les femmes pourront dorénavant être nommées officier d'état civil. Elles pouront également bientôt exercer la profession de notaire, puisque la loi sur le notariat sera également revisée prochainement.

Mme Girard Montet apportait ses félicitations aux Neuchâteloises ; elle rappela l'incident amusant qui, dit-on, a décienché le mouvement féministe analiais : une femme s'étant fait voler son porte-monale, il fut rendu... à son mari. La dame trouva cela aumâtre et réagit avec l'énergie qui déclenche les grands mouvements!

Fleurs, télégrammes, lettres contribuèrent à créer une ambiance de fête. Le Conseil communal n'y participait malheureusement pas ; il s'était excusé par une lettre dans laquelle on pouvait lire ces phrases étonnantes :

Nous ne vous cachons pas que cette aimable demande de représentation de présentation de cette de le demande de seprésentation de produit de la contre conseil contre la contre la contre la contre la c

par une rettre uaris taqueire on pouvait irre 68s phrases étonnantes:

« Nous ne vous cachons pas que cette aimable demande de représentation a posé à notre Conseil une importante question de principe. Il s'agit, en effet, de savoir si dans notre système juridique une autorité peut participer comme telle à la célébration el l'anniversaire d'une modification constitutionnelle ou légale, ou si au contraire son rôle n'est pas de se limiter à enregistrer la disposition nouvelle, aussi importante soit-elle.

« Après réflexion, il nous paraît que nous ne pouvons pas nous associer à un anniversaire tel que celui auquel nous avons été invité et cela même si, à titre individuel, des membres de notre autorité se sont réjouis de la décision prise par le souverain. »

rain."

Il est vrai que, pour terminer, le Conseil communal s'est fait un devoir de souhaiter une pleine réussite à la manifestation.

Le mot de la fin a été prononcé par M. André Sandoz : le peuple suisse, ce peuple horloger a montre en retard. Il est urgent qu'il la mette à l'heure en accordant aux femmes l'égalité dans tous les domaines.

La prochaine votation sur le plan fédéral deman-dera un énorme effort. Les Neuchâteloises sont déjà prêtes à se dépenser sans compter pour qu'enfin les droits politiques de toutes les Suis-sesses soient reconnus sans restriction. Elles sou-tiendront avec enthousiasme leur nouvelle prési-dente, Mile Raymonde Schweizer. H. N.

A Pontareuse

Au cours de l'année 1988, la Maison de Pontareuse, qui vient en aide aux victimes de l'alcoolisme, a accueilli 57 pensionnaires contre 47 en 1967. Cette augmentation est due au fait qu'elle dispose de six lits de plus que précédemment à la suite de la construction de la villa.

Tout au long de l'année et plus particulièrement au cours de l'hiver, l'équipe des dirigeants s'est efforcée d'organiser des séances d'information, des aprés-midi de causerie, très souvent agrémentées de films, des entrettens libres le soir. Ces demiers turent particulièrement bien fréquentés et laissent l'espoir de résultats positifs.

Note de la réd. — Le travail accompli par la Mai-

Note de la réd. — Le travail accompli par la Maison de Pontareuse est bien connu et nous l'admirons profondément. Une chose seulement nous étonne. Y a-t-il une raison à ce qu'aucune femme figure parmi les quelque vingt personnes du comité ?

VAUD

Une bonne initiation civique

Un concours-enquête sur la représentation féminine aux élections

représentation féminine aux élections

Le comité lausannois de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin, le comité cantonal des Eclaireuses et des Petites-Alies, la commission cantonale des Cadettes et l'équipe cantonale des Cette et l'équipe cantonale des Cette et l'équipe cantonale des Cette et l'équipe cantonale des cheffaines louveteaux ont mis sur pied un concours ouvert à n'importe quelle jeune fille âgée de 14 ans au moins et habitant le canton de Vaud.

Les concurrentes formeront des équipes de deux à cinq membres. Le concours présentera deux étapes. En première partie, chaque équipe recevra les noms de deux grandes communes et devra dresser une liste des candidates aux prochaines élections pour ces deux communes, en téléphonant dés le 20 octobre à midi, aux bureaux municipaux adéquats. (C'est en effet la date extrême pour le dépôt des listes dans les communes utilisant le système de la représentation proportionnelle.)

Pour la seconde étape, chaque équipe recevra les noms de quatre communes devant élire, les 8 et 9 novembre prochains, leur conseil communal et de 15 petites communes à conseil général, devant choisir le 9 novembre leur municipalité. Il s'agira de nouveau, d'établir la liste des candidates, s'il y en a, dans ces communes. Cette étape s'effectuera u début de novembre, le dépôt des listes de candidats ne devant se faire que six jours avant les élections, dans les communes utilisant le système majoritaire.

Les organisatrices de ce concours espèrent

elections, dans les communes utilisant le systeme majoritaire.

Les organisatrices de ce concours espèrent qu'ainsi des jeunes filles apprendront ce qu'est un conseil général, un conseil communal, une municipalité, comment ils sont élus. Elles espèrent aussi contribuer un peu à la lutte contre l'abstention-sime: les personnes de l'entourage des jeunes enquêteuses entraînées par l'initérêt momentané de celles-ci pour les élections n'oublieront peut-être pas d'aller voter. Par ailleurs, les organisatrices se proposent, dès que l'enquête dans les 385 communes vaudoises sera achevée, de publier ces listes de candidates : ne sera-ce pas un encouragement pour toutes celles qui ont osé affronter le corps électoral, pour celles qui ont osé affronter le corps électoral, pour celles qui ont déjà eu ou qui auront un jour des responsabilités dans la vie politique de leur commune ou de leur canton.

Des prix seront accordés aux jeunes filles qui

tique de leur commune ou de leur canton.

Des prix seront accordés aux jeunes filles qui
auront montré la plus grande rapidité et la plus
grande précision dans cette enquête. Disons aussi
que ce concours sera financé en partie par la Fondation pour la formation civique.

S. Ch.

Femmes radicales: l'aspect social de la maladie

La cinquième journée d'étude et d'information de la section féminine du parti radical vaudois s'est déroulée le 11 octobre. Un débat sur l'aspect social de la maladie réunissait quatre orateurs: Mme Renée Senn, journaliste, MM. Bernard Nicod (radio) et André Martin, conseiller national, le docteur Buffat, directeur de la clinique «La Source».

Femmes libérales: le droit de famille

Trois avocates animèrent ce forum-débats: Mme Robert-Chalandes qui parla des problèmes de l'adoption; Mme Annette Matile qui entretint l'au-ditoire de la filiation illégitime; Mme Annie Dutoit qui traita des régimes matrimoniaux.

Adieu à une directrice

Le mardi 30 septembre, élèves et professeurs du collège de Villamont ont pris congé de leur directrice, Mile Rolande Gaillard, atteinte par la limite d'âge. On ne mêne pas une telle barque sans être émue au moment d'en passer le commandement, sans être profondément touchée par les multiples témoignages reçus. Une directrice de collège ne quitte pas ses collaborateurs et sa bande de gosses sans penser à tout le mai qu'elle s'est donné pour eux, à l'affection qui les ile, aux difficultés surmontées avec plus ou moins de peine et Mile Gaillard, visiblement, ne fait pas exception.

A tous ces jeunes, qu'elle passait en revue une

tées avec plus ou moins de peine et Mile Gaillard, visiblement, ne fait pas exception.

A tous ces jeunes, qu'elle passaît en revue une dernière fois, Mile Gaillard a laissé ce message—que beaucoup n'oublieront sans doute jamais : il faut toujours faire preuve d'impartialité envers autrul, quelles que soient les circonstances.

Aussi exigeante envers elle-même qu'envers les autres, Mile Gaillard a conduit sa vie comme on conduit un navire, bien droit, en traçant un beau suitage brillant, le cap fermement maintenu sur la destination choisie.

Des 1955, sous-directrice pour Villamont de l'Ecole supérieure de jeunes filies, elle en assuma la direction dès le 1er avril 1958. D'exceptionnelles qualités étaient ainsi reconnues officiellement et cette nomination fut saluée avec un profond platsir par les féministes.

Inutile de souhaiter à Mille Gaillard une paisible retraite. Elle garde le commandement d'une importante unité, l'Alliance de sociétés féminines suisses dont elle est la présidente. La retraite signifiera sans doute pour elle une activité accrue dans un autre domaine!

N.

Pour vos tricots, toujours les

Laines Duruz

Le plus grand choix de la Suisse romande

GENÈVE Rue de la Croix-d'or 3

L'Habitation féminine

L'Habitation féminine de Lausanne, créée L'Habitation féminine de Lausanne, créée en 1956 de par la volonté et le savoir-faire de quelques Lausannoises, femmes de tête et de cœur, compte 332 membres posseseurs de 2437 parts sociales; elle possède des immeubles à la rue du Vieux-Moulin et au chemin des Sauges, avec 153 locataires, en majorité des personnes âgées pour qui sont nécessaires la surveillance d'une infirmière, l'organisation de loisirs, de petites fêtes, de petites sorties.

sorties.

L'association est présidée dès sa fondation par Mme I. Krayenbühl-Gubser; Mme S. Jaccottet-Dubois est sa vice-présidente et Mlle B. Pélichet, juriste, sa secrétaire. L'affaire est gérée avec bon sens et intelligence. Le solde disponible de l'exercice est de 29 337 francs et permet la répartition d'un dividende de 5 % La direction des œuvres sociales de la ville, par M. P. Vuillemin, son directeur, encourage et soutient l'institution. Mme Schaer, ancienne maîtresse ménagère, a pris la direction d'une commission des loisirs qui nourrit d'intéressants projets pour les locataires, leur faire faire des travaux ma-

locataires, leur faire faire des travaux ma-nuels, des sorties, pour leur ménager des ren-contres intéressantes.

contres intéressantes.

On ne peut que louer l'activité et le savoirfaire des dirigeantes de l'Habitation féminine,
qui donnent un bon exemple à de nombreux
locataires; s'ils voulaient s'entendre et créer des sociétés coopératives, ils arriveraient à résoudre dans une certaine mesure le problème des logements, avec l'appui financier si avantageux des pouvoirs publics.

Cours de recyclage pour secrétaires et sténodactylographe

Vu le succès remporté par le premier cours de recyclage, la Société des jeunes commerçants et l'Institut sténographique suisses Duployé ont décidé d'en organiser un nouveau, qui débutera à Lausanne, le mardi 28 octobre prochain.
Rappelons qu'un cours de recyclage intéresse les femmes qui, anciennes sténo-dactylographes ou secrétaires, désirent se réintégrer dans la vie active en reprenant un travail à temps partiel, temporaire ou complet.

Les cours seront donnés à raison de deux demi-journées par semaine et s'échelonneront sur dix semaines.

Permanence d'une famille

La maison de Beaumont a donné son nom à tout un quartier lausannois et, depuis cent ans, elle est la propriété de la même famille, la famille David.

elle est la propriété de la même famille, la famille David.

Mile Pierrette David a voulu marquer ce bei anniversaire en réunissant dans la vieille maison, le 20 septembre, ses neveux et petits-neveux, sa parenté, d'anciens élèves tant de l'Ecole Vinet que de l'institut qu'a dirigé J.-E. David-Blumer, rédacteur à la « Gazette de Lausanne». Car dans cette maison ont défilé des centaines de jeunes désireux d'apprendre le français; on y a vu des personnages illustres, dont Henry Bernstein.

Ce fut d'abord un domaine rural, peu peu morcelé, dont subsistent des cèdres et un jardin plein d'ombre et de lumière. Mile David avait marqué le cours des ans en présentant une petite exposition d'objets anciens, du linge tissé à la maison, brodé à la maison, évoquant ainsi cent ans de l'histoire lausannoise et d'une famille où l'on a toujours été féministe.

S. B.

MEMENTO

Activités du Lyceum-Club, rue de Bourg 15, Lau-

Du 18 octobre lau 1er novembre : Exposition Ugo Stringa, peintre italien.

24 octobre, 20 h. 30 : Causerie de Florence Long : « Dostoïevski ».

octobre, 20 h. 30 : Récital Françoise Siegfried, violoniste, et Urs Voegelin, pianiste.

octobre, 20 h. 30 : Causerie avec diapositives de Philippe Martin sur son tour du monde en 2 CV.

novembre, 16 h. 30 : Causerie-audition de Stella Bon sur l'opéra de Daniel Lesur.

FRIBOURG

Votation sur le suffrage: 16 novembre

Le comité du parti libéral-radical de la ville de Fribourg s'est réuni le 18 septembre. Il s'est occupé principalement de la question de l'introduction du suffrage féminin dans le canton qui fera l'objet de la votation populaire du 16 novembre.

Au cours de l'exposé qu'elle présenta, Mme L. Spreng, présidente de l'Association fribourgeoise pour le suffrage féminin, déclara entre autres que l'exercice des droits civiques était le corollaire naturel de la situation nouvelle des femmes dans la vie économique et

velle des femmes dans la vie économique et

velle des femmes dans la vie économique et sociale.

M. Jean-Cl. Bardy, député, fit le compte rendu de la session du Grand Conseil au cours de laquelle le décret sur le suffrage féminin fut voté à une forte majorité.

Après discussion, le comité décida par 17 voix et une abstention de recommander à

Après discussion, le confine decida par 17 voix et une abstention de recommander à l'assemblée générale du parti (13 octobre) d'approuver l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes dans le canton.

GENEVE

Comment loger nos étudiants ?

Comment loger nos étudiants?

Alors que jadis les étudiants, moins nombreux que de nos jours, avaient le obby, parmi les chambres disponibles à des prix abordables dans les vastes appartements peu occupés des quartiers résidentiels, il n'en est malheureusement plus de même aujourd'hui; les immeubles anciens disparaissent, faisant place à des bureaux; dans les constructions récentes aux loyers élevés l'espace est strictement mesuré en fonction des besoins de leurs habitants.

Nos étudiants, quelles que soient leur nationalité et la teinte de leur peau, sont dans leur majorité des jeunes studieux, soucieux de conquérir le diplôme qu'ils ambitionnent, et vivement désireux de trouver le havre paisible nécessaire à la bonne marche de leurs études, soit : une chambre chauffée, meublée d'une table, bien éclairée, de quelques étagères pour leurs bouquins et d'un bon lit, cela à un prix en rapport avec le local offert.

Que ceux qui ont une chambre à offrir téléphonent au plus vite au 25 70 58 ou au 24 30 30.

Club soroptimiste

Pour l'exercice 1969-1970, le comité a été formé

Comité dès septembre 1969: présidente, Mme Franchina Ballmer-Riat; vice-présidente, Mlle Jani-ne Brunet; trésorière, Mlle Renée Dessarzin; se-rétaire, Mlle Marie-Catherine Ardizlo; deuxième secrétaire, Mme Renée Thélin; membres: Mme Lucie Christinger, Mme Nelly Keller, Mme Margue-rite Leuba, Mlle Aimée Mayor.

Les déléguées à l'Union nationale seront Mme Marguerite Leuba et Mile Madeleine Pronier, avec, comme suppléantes, Mme Renée Thélin et Mme Alice-Marie Secrétan-Barbault.

Dans les commissions, Mme Elène Berger s'occu-pera du Bon-Vouloir; Mme Renée Thélin de l'Ex-tension; Mme Paulette Huguenin de la Promotion de la femme; Mile Janine Brunet des Nations-Unies.

Assemblée des déléqués de l'Association Suisse de Gymnastique **Féminine**

Genève souhaite la bienvenue aux autorités centrales et aux délégués de l'Association suisse de gymnastique féminine qui assisteront à l'assemblée fedérale les 25 et 26 octobre prochain.

C'est à Genève, en 1943, que les délégués donierns au Comité central de l'ASGF plein pouvoirs pour s'occuper des classes de pupillettes. A l'issue de ce vote, la commission des pupillettes. A l'issue de ce vote, la commission des pupillettes au sein de l'ASGF. A cette occasion, quelques 200 jeunes l'Issue des classes de pupillettes au sein de l'ASGF. A cette occasion, quelques 200 jeunes l'illes des associations amies nous ferons revivre les belles heures de la Gymnastrada et nous leur souhaitons également une cordiale deinvenue.

A part les grands rassemblements masculins, fete fédérale de 1925 et fétes cantonales, auxquels l'Association féminine genevoise a prêté son concurs, Genève vécut la 25e Fête romande de gymnastique féminine qui se déroula sur les terrains du Bout-du-Monde.

Reconnaissantes du travail qui s'effectue au sein des autorités centrales de l'ASGF, les gymnastes féminines genevoises souhaitent à leurs hôtes un bon et agréable séjour au « Bout du Lac ». C. L.



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariés.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES: 1, RUE DU MOLE, NEUCHATEL Tél. (038) 5 73 44 34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95